

Formation NITROX Confirmé

La formation théorique Nitrox confirmé aura lieu **le mardi 31 mars 2020, Pavillon de l'eau, à partir de 19 h 00** pétante. Elle sera suivie de l'évaluation écrite.

Prévoir de quoi écrire, calculer ; amener vos tables MN90 et votre ordinateur de plongée.

Pour les curieux, dans le MFT (Manuel de Formation Technique), chercher Nitrox :

<https://plongee.ffessm.fr/mft>

Conditions de candidature :

- être titulaire de la licence 2019/2020
- être âgé d'au moins 16 ans
- être titulaire du N2
- être titulaire de la qualification Plongeur Nitrox
- présenter le carnet de plongée
- avoir effectué au moins 10 plongées à l'air dans l'espace 30 – 40 m attestées dans le carnet
- avoir effectué au moins 2 plongées Nitrox attestées dans le carnet
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée

Merci donc d'apporter vos carnets de plongée pour le contrôle des :

- 10 plongées à l'air entre 30 et 40m
- au minimum 2 plongées Nitrox encadrées, nécessaires pour la qualification Plongeur Nitrox
- si vous n'avez que 2 plongées Nitrox, il vous faudra 4 autres plongées Nitrox pour valider votre Nitrox confirmé dont au moins 2 avec un pony d'O2.



L'usage d'un pony d'O2 est réservé à des plongeurs expérimentés sauf cas particuliers il n'y a aucune urgence à valider la qualification Nitrox Confirmé.

Un document à imprimer et à travailler vous sera envoyé vers le 15 mars.

Inscription auprès de Philippe avant le 15 mars 2020 : pburguy@gmail.com

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Niveau de plongée :

Nombre de plongées dont au-delà de 30 m :

Nombre de plongées Nitrox :

Date du certificat médical :

Adresse mail :